PROCÈS-VERBAL

Le Conseil Municipal de Cornillé-les-Caves s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes, le **LUNDI 07 décembre 2020** à 18 h 30.

Membres présents: Paul RABOUAN, Maire, Raymond GARCIA, Lydie BOUET et Mauricette ABRIVARD, Adjoints, Houarnev VASLIN, Yann-Erwann PORTEBOEUF Claire BOUQUET, Ludovic LACORE, Nadine CHALLIER, Sandrine PARTHENAY et Pierre-Antoine RAIMBAULT, conseillers municipaux.

Absent excusé: 0

<u>Élection du secrétaire</u> : Mauricette ABRIVARD ayant obtenu 10 voix, au scrutin secret, a été désignée pour remplir ces fonctions.

1. Procès-verbal de la précédente séance (02/10/2020).

ADOPTÉ par 11 voix « Pour » 0 voix « contre » 0 « Abstention »

2. Finances - Décision modificative n°3.

Certains articles n'ayant pas été suffisamment dotés lors du vote du budget primitif 2020, il y a lieu de passer une décision modificative pour permettre les derniers paiements de fonctionnement du chapitre 012, à savoir les salaires et frais de formation des agents.

M. RABOUAN rappelle qu'il s'agit de modifier la répartition des sommes votées le 6 juillet mais que le montant total du budget primitif reste inchangé.

ADOPTÉ par II voix « Pour » 0 voix « contre » 0 « Abstention »

3. Finances – Subventions communales 2020.

M. le Maire rappelle que le conseil municipal, lors du vote du budget primitif, a prévu la somme de 10 000 € à l'article 6574 pour les subventions aux associations.

Par mail en date du 9 octobre dernier, le président de l'association des Anciens Combattants et pour la mémoire, avait sollicité une subvention exceptionnelle pour l'association des « Bleuets de France » afin de compenser le manque à gagner cette année en raison de la situation sanitaire. M. Rabouan rappelle que cette association des Bleuets de France organise des collectes lors des commémorations du 8 mai et du 11 novembre afin de soutenir financièrement des combattants d'hier et d'aujourd'hui, des victimes d'actes de terrorisme.

Les fonds collectés sont également utilisés pour soutenir des projets liés à la transmission de la mémoire (projets et manifestations à caractère culturel et pédagogique).

M. Rabouan propose d'attribuer une subvention de 100 €.

ADOPTÉ par II voix « Pour » 0 voix « contre » 0 « Abstention »

4. CCALS - Groupement de commande restauration.

M. Rabouan informe qu'il convient de lancer un marché public pour la fourniture de repas aux restaurants scolaires, accueils de loisirs et multi-accueils et le portage des repas. Vu la demande de plusieurs communes, la communauté de Commune Anjou, Loir et Sarthe, pour réduire les coûts, a constitué un groupement de commandes publique. Mme BOUET, adjointe en charges des affaires scolaires, a participé aux réunions préparatoires pour définir le cahier des charges de ce marché. Elle précise que la commune de Cornillé-les-Caves n'est évidemment concernée que pour la fourniture, en liaison froide, de repas pour la cantine. Huit communes (Cheffes, Cornillé, Étriché, Huilé-Lézigné, la- Chapelle-Saint-Laud, Jarzé-Villages, Marcé et Tiercé) ont fait le choix d'adhérer au groupement de commandes. Mme BOUET souligne le fait que ce marché public aura une durée de 4 ans (2021-2025) mais que chaque commune adhérente aura la possibilité de se retirer du groupement à la date anniversaire de l'accord-cadre. Concernant le coût du repas, Mme BOUET signale qu'il faudra déjà compter une légère augmentation due à l'obligation (loi Égalim) de proposer au moins un produit bio par jour.

ADOPTÉ par I I voix « Pour » 0 voix « contre » 0 « Abstention »